

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du cinq octobre deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Dominique DAUCHY- Tiphanie OTLET

#### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Robert VANOVERSCHELDE  
Gérard QUINET a donné pouvoir à Didier DEMAREST  
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Christian DURIEUX

#### ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD  
Isabelle DUFRENNE  
Grégory SPYCHALA

SÉANCE : le 11 octobre 2022

Délibération n° : 22-10-16

7.5 Subventions

Objet: Convention de financement  
ADVB avec le Département

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'en séance du 1<sup>er</sup> mars 2022, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2022.

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réhabilitation du CCAS avaient été budgétés sans subvention, dans l'attente d'un accord de financement.

**CONSIDÉRANT** que l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) a été allouée à la commune pour ce projet de réhabilitation, pour la somme de 13 125 €.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :***

- Madame le Maire à signer la convention avec le Département, jointe en annexe, pour l'attribution de cette subvention d'investissement.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215904590-20221019-22\_10\_16-DE

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte mis en ligne le :

20 OCT. 2022

Acte transmis au contrôle de légalité le :

19 OCT. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire



Sandrine GOMBERT